



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1er février 2008

**Convention entre la Ville de Niort et l'Association CAMJI -
Avenant n°1**

Conseillers en exercice : 43

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 janvier 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 8 février 2008

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume
JUN - M. Paul SAMOYAU - M. Jacques LAMARQUE - Mme Jeanine BIMES - Mme
Andrée CHAREYRE -

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Rémy LANDAIS - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Valérie
UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - Mme Danièle
GANDILLON - Mme Madeleine CHAIGNEAU - M. Amaury BREUILLE - M. Bernard
JOURDAIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Michel GENDREAU - M. Joël RENOUX -
M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Franck GIRAUD - Mme Françoise
BILLY - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole GRAVAT - Mme Claudie
LAROCHE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Guillaume JUN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROCHE
- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés :

Adjoints :

M. Robert PLANTECOTE -

Conseillers :

M. Alain GARCIA - Mme Catherine DEGUERCY - Mlle Karen NALEM - Mme Françoise
HALAT - Mme Christabelle CHOLLET - Mme Michelle LE FRIANT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er février 2008

DELIBERATION D20080019

**VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE Convention entre la Ville de Niort et l'Association CAMJI -
Avenant n°1**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de sa politique d'action culturelle, la Ville de Niort a signé, en novembre 2007, une convention avec l'association CAMJI, pour la mise en œuvre par cette association du contrat d'objectifs 2007-2010.

Pour assurer l'ensemble de ses missions au titre de l'année 2008, une subvention d'un montant de 360 530 € sera attribuée au CAMJI.

Etant donné qu'un acompte de 120 310 € a déjà été versé à l'issue du conseil municipal du 21 décembre 2007, il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention, soit 240 220 €.

Cette subvention sera imputée sur le chapitre budgétaire : 65.311 6574

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention souscrite avec le CAMJI.
- autoriser Monsieur le Maire à le signer et à verser au CAMJI le solde de la subvention afférente, soit 240 220 €, suivant les dispositions financières prévues dans l'avenant n°1.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Signé

Alain BAUDIN